MINISTERE DU BUDGET
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Conakry, le 9 juin 2025

N°10/MB/DGI/2025

COMMUNIQUÉ N° 10

La Direction Générale des Impôts porte à la connaissance des contribuables que, conformément au communiqué de la Fonction Publique déclarant exceptionnellement fériés le **lundi 9 juin** et le **mardi 10 juin 2025**, le délai de déclaration des impôts et taxes est **prorogé jusqu'au 15 juin 2025**, en lieu et place du délai légal initialement fixé au 10 juin.

La Direction Générale des Impôts tient à rappeler qu'au-delà du **15 juin**, les pénalités liées au **défaut de déclaration** seront automatiquement appliquées, conformément à la législation en vigueur.

La Direction Générale des Impôts sait pouvoir compter sur le **civisme fiscal** de chacune et de chacun.

La Directrice Générale des Impôts

RG-MB
Direction Générale des Impôts
Directrice Générale

Fatoumata Foula DIALLO